



CONSEIL MUNICIPAL DU 02 OCTOBRE 2020

L'An deux mil vingt, le deux octobre, les membres du Conseil Municipal de la commune de Bannalec se sont réunis en séance à 18h15, à la Mairie, salle Jean Moulin, sur la convocation qui leur a été donnée le vingt-cinq septembre deux mil vingt, conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-12 du Code général des collectivités territoriales.

Effectif légal du conseil municipal : 29
Nombre de conseillers en exercice : 29

Etaients présents :

M. Christophe LE ROUX, Mme Marie-France LE COZ, M. Jérôme LEMAIRE, Mme Christelle BESSAGUET, M. Sylvain DUBREUIL, Mme Odile LE CANN, M. Roger CARNOT, Mme Marie DUIGOU, M. Guy DOEUFF, Mme Annie BARRAULT, M. René PRAT, Mme Marie-José TOULLEC, M. Denis BARGUIL, Mme. Françoise MONNIER, M. Michel LE BERRE, Mme Martine PRIMA, M. Patrice CHAVRIER, Mme Christelle COUTHOUIS, M. Olivier LE BOUETTÉ, Mme Marie-Hélène NAVINER, M. Romuald FEVRIER, M. Gaëtan PRIMA, Mme Sabrina LOUIS, M. Frédéric GUELTE, Mme. Anne-Laure RIGNAULT, M. Vincent BRATZLAWSKY, M. Rayan LE CALLOCH.

Etaients absents :

Mme. Florence LE MEUR, excusée a donné pouvoir à Mme. Marie-France LE COZ
Mme. Annaïk MERDY, excusé a donné pouvoir à M. BRATZLAWSKY

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Christophe LE ROUX, Maire.
Le Conseil Municipal a élu M Rayan LE CALLOCH, Conseiller municipal, comme secrétaire.

DEL02.10.2020-058 : Vœu pour un moratoire sur le déploiement de la cinquième génération de téléphonie mobile (5G)

Considérant qu'une Convention citoyenne pour le climat a été constituée en octobre 2019 par le Conseil économique, social et environnemental sur la demande du Premier ministre. Elle regroupait 150 citoyens tirés au sort parmi la population française avec pour objectif de « définir les mesures structurantes pour parvenir, dans un esprit de justice sociale, à réduire les émissions de gaz à effet de serre » ;

Vu le rapport de la Convention citoyenne pour le climat publié en juillet 2020 comprenant 149 propositions concernant notamment le numérique et le déploiement de la 5G ;

Considérant que le numérique peut être un levier pour la transition écologique et la lutte contre le changement climatique mais qu'il contribue actuellement à la hausse des émissions de gaz à effet de serre ;

Considérant que l'on peut se demander si nous avons besoin d'autant d'équipements électroniques et d'en changer si souvent et que le bénéfice de la 5G n'est pas établi ;

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

Soutient la Convention citoyenne pour le climat en ce qu'elle propose d'évaluer les avantages et les inconvénients de la 5G par rapport à la fibre avant et non après avoir accordé les licences pour son développement mais aussi d'initier/conseiller à l'utilisation de la solution la moins impactante pour l'environnement.

Demande à l'instar de la Convention citoyenne pour le climat, d'instaurer un moratoire sur la mise en place de la 5G en attendant les résultats de l'évaluation de cette technologie sur la santé et le climat.

Délibération adoptée à l'unanimité

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

Le Maire,



Christophe LE ROUX